



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **32**
- représentés : **13**
TOTAL **45**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 3 octobre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> - Mme Caroline PFISTER, Adjointe M. Marc DECKERT, Adjoint - -
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	-
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	-
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> - -
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire - -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Véronique ELO, Adjointe	<i>Pour la commune de MOLSHEIM :</i> M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun.	-	<i>Pour la commune de STILL :</i> - Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

Membres représentés :

Mme Laurence HOMMEL	ayant donné procuration à M. Bruno EYDER
M. Fabien SCHMITT	ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ
Mme Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
Mme Chantal JEANPERT	ayant donné procuration à M. Martial HELLER
M. Philippe HEITZ	ayant donné procuration à Mme Christelle WAGNER-TONNER
Mme Sylvie TETERYCZ	ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF
M. Jean-Luc SCHICKELE	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
Mme Armelle MORGENTHALER	ayant donné procuration à M. Marc DECKERT
M. Patrick SCHULTHEISS	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
M. Claudio FAZIO	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme Marielle HELLBOURG	ayant donné procuration à Mme Marianne WEHR
M. Alexandre GONCALVES	ayant donné procuration à Mme Chantal SITTLER
Mme Nathalie DISCHLER	ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

Membre excusé :

Laurent FARON, Adjoint de NIEDERHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : FINANCES ET BUDGET – ADMISSION EN NON-VALEURS DE CREANCES IRRECOUVRABLES ET ETEINTES

N° 24-65

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1617-5 et L.2343-1 et R. 1617-24 ;

VU le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU les instructions budgétaires et comptables M49 et M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

VU la demande de Monsieur le Comptable Public assignataire du Service de Gestion Comptable d'ERSTEIN, tendant à constater le caractère irrécouvrable des créances figurant sur :

- les listes N° 5343640533, 7132382333, relatives au budget Principal,
- la liste N° 6638480533, relative au budget annexe Assainissement,
- les listes n° 6638480233, 7132941333, relatives au budget annexe Eau,

et de prononcer leur admission en non-valeurs ;

VU les états de créances irrécouvrables et éteintes présentés à ce titre et diffusés à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 3 octobre 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 19 septembre 2024 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
constate**

les pertes sur les créances irrécouvrables et éteintes présentées par Monsieur le Comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable d'ERSTEIN, agent comptable de la Communauté de Communes, conformément aux états récapitulatifs suivants :

- **Budget Principal** : au titre de la taxe de séjour et autres recettes non encaissée :

Compte 6541 – Créances irrécouvrables

	Montant T.T.C
Poursuite sans effet	488,27 €
TOTAL	488,27 €

Compte 6542 – Créances éteintes

	Montant T.T.C
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	1 091,85 €
TOTAL	1 091,85 €

- **Budget Assainissement** : au titre des redevance d'assainissement impayées :

Compte 6541 – Créances irrécouvrables

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	548,62 €	54,86 €	603,48 €
Combinaison infructueuse d'actes	13 336,94 €	1 333,69 €	14 670,63 €
Décédé et demande renseignement négative	789,80 €	78,98 €	868,78 €
PV carence	6 859,84 €	685,98 €	7 545,82 €
RAR inférieur seuil poursuite	0,80 €	0,08 €	0,88 €
TOTAL	21 535,99 €	2 153,60 €	23 689,59 €

- **Budget Eau** : au titre des droits d'eau impayés :

Compte 6542 – Créances éteintes

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
Clôture insuffisance actif sur RJ-LF	1 708,90 €	103,64 €	1 812,54 €
TOTAL	1 708,90 €	103,64 €	1 812,54 €

Compte 6541 – Créances irrécouvrables

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	1 411,71 €	207,33 €	1 619,04 €
Combinaison infructueuse d'actes	20 501,23 €	1 224,85 €	21 726,08 €
Décédé et demande renseignement négative	860,85 €	49,94 €	910,79 €
Insuffisance actif	18,22 €	1,00 €	19,22 €
Poursuite sans effet	412,67 €	22,70 €	435,37 €
PV carence	15 231,35 €	885,00 €	16 116,35 €
PV perquisition et demande renseignement négative	4 006,36 €	801,27 €	4 807,63 €
RAR inférieur seuil poursuite	28,25 €	1,74 €	29,99 €
TOTAL	42 470,64 €	3 193,83 €	45 664,47 €

décide

de les admettre en non-valeurs,

et autorise

le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision, et notamment à la reprise des provisions constituées pour dépréciation des actifs circulants.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Martial HELLER



Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 4 octobre 2024
- publication sur le site internet le : 4 octobre 2024

Acte à classer**DE-24-65**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-04T09-47-18.00 (MI255963253)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20241003-DE-24-65-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET - ADMISSION EN NON-VALEURS DE CREANCES
IRRECOUVRABLES ET ETEINTES

Date de décision : 03/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [24-65 FB ADMISSION EN NON
VALEURS DE CREANCES
IRRECOUVRABLES ET
ETEINTES.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/10/24 à 09:47

Par SEGUIN Muriel

Transmis

Date 04/10/24 à 09:47

Par SEGUIN Muriel

Accusé de réception

Date 04/10/24 à 09:53